



TREMOUILLE SAINT LOUP  
**Compte rendu de la séance du mardi 11 juin 2019**  
sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

**Présents** : Bruno EYZAT, Marie MONTEIL, Claude LAMART, Guy BOYER, Christine MARTIN, Henry VERGNE, Andre AUBERT, Stephane LESTIEVENT

**Absents** : Christelle GRAVIERE, Elodie SERTILLANGE, Yannick COSTE

**Secrétaire(s) de la séance** : Marie MONTEIL

**Ordre du jour:**

**1 Vote de crédits supplémentaires**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions, droits similaires	600.00	
231 - 139	Immobilisations corporelles en cours	-600.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**2 Virement de crédit-Budget 2019**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits à certains chapitres du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de prévoir les virements de crédits ci- après :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-300.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**3 Proposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense ( 2019 036)**

**Objet : Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **1 contre, 3 abstentions, 4 pour** :

- **APPROUVE** l'accord local qui détermine pour la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense un conseil comprenant 43 sièges communautaires et selon la répartition exposée , à l'issue du renouvellement des conseils municipaux en 2020.

#### 4 Désignation d'un référent pour le Clic

Monsieur le Maire informe qu'un référent communal CLIC doit être désigné.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

- **Mr Bruno EYZAT**, Maire
- **Mme Marie MONTEIL**, Adjointe au Maire, suppléante.

#### 5 Tirage au sort du juré d'assises 2020

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au tirage au sort du juré d'assises pour l'année 2020.

A été tiré au sort : - **Monsieur AUBERT François Pierre Marcel**

#### 6 Agrandissement d'un cimetière

Monsieur Le Maire fait par au Conseil municipal qu'il reste peu de concessions et que l'initiative de l'agrandissement du cimetière appartient à celui-ci.

Les conseillers municipaux dans tous les cas de la liberté peuvent créer ou d'agrandir un cimetière, sous respect des règles d'urbanisme ( Article L2223-1 du CGCT). Il rappelle que la commune a l'obligation légale d'inhumer toute personne décédée sur le territoire la commune.

Pour information l'acquisition de trois concessions ont été enregistrée dernièrement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- **Approuve** l'extension du cimetière de TREMOUILLE SAINT-LOUP.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente décision.

#### 7 Soutien au VALTOM

Les élus du VALTOM s'opposent au projet de plan de prévention et de gestion des déchets ménagers proposé par la Région AURA et invitent l'ensemble des élus et collectivités concernés à faire entendre leur voix auprès de la Région pour une modification substantielle du projet avant son adoption dans les prochains mois. En effet, ce plan occulte en grande partie la gestion des déchets des activités économiques et du BTP. De plus, ce plan prévoit la suppression des installations de stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) en Auvergne. Des camions se retrouveraient sur les routes pour aller stocker nos déchets en Rhône-Alpes, à près de 150 km de leur lieu de production. Ce projet prévoit également que 90% des capacités de stockage de déchets sur le Région soient détenus par les entreprises privées dont 70 % par seule et même entreprise.

Le Conseil municipal soutient le VALTOM et émet un avis défavorable sur le projet de plan soumis par la Région à l'unanimité.

#### 8 Encaissement d'un chèque

Lors des travaux effectués à "Gominot", des buses usagées en sont ressorties. Monsieur et Madame MONTEIL Fernand en ont fait l'acquisition de celles-ci pour un montant de 100€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'encaisser le chèque de Monsieur et Madame MONTEIL Fernand d'un montant de 100€.

#### 9 Modification du Bail Commercial du Multiple

Madame MARTIN Christine concernée ne prend pas part au vote.

Madame MARTIN Christine est en location- gérance depuis le 3 mars 1995, reçu en la forme authentique par Maître MERCIER Patrick, d'un fonds de commerce de BAR avec licence IV, épicerie, dépôt de pains et journaux.

Madame MARTIN Christine demande à ce que l'état annexé où figure l'inventaire du matériel soit revu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accéder à la demande de Madame MARTIN.

Le Maire

Bruno EYZAT

